

Message du secrétaire général du ministère de l'Intérieur aux agents en poste dans les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)

La direction interministérielle des systèmes d'information du SGMAP vous a informés, par un message du 9 septembre, du regroupement au sein du programme 333 de l'ensemble des crédits de titre 2 et des emplois budgétaires des personnels des SIDSIC.

Ce regroupement, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016, permettra de consolider durablement l'ancrage des SIDSIC dans les services départementaux de l'Etat, de renforcer leur cohérence et leur unité, et de sécuriser les fonctions qu'ils accomplissent au bénéfice de l'ensemble des services concernés.

La mise en place du programme support unique permettra ainsi d'optimiser le fonctionnement et la gestion d'ensemble du réseau des SIDSIC, en mettant fin aux disparités qui pouvaient fragiliser jusqu'à présent leur activité.

Cette réforme témoigne de l'importance accordée à ces services et aux missions qui sont les leurs.

Elle constitue également une reconnaissance du professionnalisme et de l'engagement des personnels qui y exercent leurs fonctions, et qui ont su, quelle que soit leur origine professionnelle, mettre leur compétence au service de cette mission.

Ce regroupement sur un seul programme budgétaire sera sans incidence sur la situation des personnels concernés, tant au plan statutaire qu'au plan indemnitaire. Les agents des SIDSIC continueront ainsi d'être gérés et payés par leur ministère. Leur rémunération sera simplement prise en charge par le programme 333, sur le fondement de conventions de délégation de gestion conclues par les ministères concernés.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille pour poursuivre vos missions. Je suivrai personnellement la mise en œuvre de ce transfert budgétaire et resterai attentif à votre situation.

Denis ROBIN